



Informations générales

Veille juridique :

Arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie

Cet arrêté a pour but de restreindre l'éclairage de nuit des bâtiments non résidentiels, à partir du 1er juillet 2013 afin de «réduire l'empreinte de l'éclairage artificiel sur l'environnement nocturne», et d'adopter un comportement de « sobriété énergétique».

Les préconisations dans ce cadre sont les suivantes :

- les éclairages intérieurs de locaux à usage professionnel devront être éteints une heure après la fin de l'occupation de ces locaux ;
- les illuminations des façades des bâtiments seront éteintes au plus tard à 1 heure;
- les éclairages des vitrines de magasins de commerce ou d'exposition devront être éteints au plus tard à 1 heure ou une heure après la fin de l'occupation de ces locaux si celle-ci intervient plus tardivement ;

L'arrêté encadre également l'horaire d'allumage des installations : les éclairages des vitrines de magasins de commerce ou d'exposition pourront être allumés à partir de 7 heures ou une heure avant le début de l'activité si celle-ci s'exerce plus tôt ; les illuminations des façades des bâtiments ne pourront en revanche être allumées avant le coucher du soleil. Les préfets de département pourront accorder des dérogations, notamment dans « les zones touristiques d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle permanente » : 41 communes sont actuellement concernées, selon une liste fournie par le ministère en charge de l'écologie (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Un-decret-pour-limiter-les-31248.html>).



La Lettre de Landacres

N° 57 avril 2013

Rédaction : Communauté d'agglomération du Boulonnais

Maquette : Service communication CAB

Contact : Communauté d'agglomération du Boulonnais

1, boulevard du Bassin Napoléon - BP 755 - 62321 Boulogne-sur-Mer Cedex

Téi : 03 21 10 36 30 / Fax : 03 21 10 36 06 / E-mail : economie@agglo-boulonnais.fr

www.agglo-boulonnais.fr

Imprimé sur papier recyclé



Gestion du Parc

Pot convivial

Le mercredi 23 janvier dernier, Monsieur LE TETOUR, Dirigeant de la société UNIMA et Président de l'Association Syndicale de Landacres, a ouvert ses portes afin de présenter ses vœux de réussite à l'ensemble des sociétés implantées sur la zone.

Cette rencontre, qui se voulait plus conviviale que conventionnelle, a été l'occasion de rassembler les occupants du Parc et ainsi de resserrer les liens entre les entreprises.

Monsieur LESAFFRE, Président de la Com-

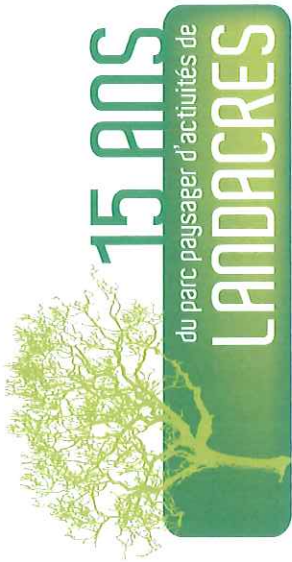
munauté d'agglomération du Boulonnais, et Monsieur POCHET, Vice-Président, ont souligné l'importance d'un entretien régulier du Parc au profit de l'image du Boulonnais et des entreprises. Il a été souligné qu'un nouveau panneau signalétique sera installé en entrée du Parc afin de mieux orienter les fournisseurs, clients et visiteurs de vos sociétés. A l'issue de cette manifestation, l'ensemble des participants a été accueilli par la société Irollé, permettant à chacun de découvrir un peu plus son activité.



Extension du Parc Paysager d'activités de Landacres

De nombreuses PME-PMI étaient désireuses de s'implanter sur le Parc, offrant du foncier disponible mais aussi de bonnes conditions d'exercice. C'est pour répondre à cette attente qu'une extension a été réalisée sur la commune d'Isques face au lieu dit La Courcolette qui accueillera, sur 5 ha, des parcelles d'une superficie plus réduite et déjà disponibles à la commercialisation.

Une nouvelle voirie a été réalisée à cette occasion et elle portera le nom de rue de Bruxelles.



Landacres fête ses 15 ans

Les 16 et 17 mai prochains, le Parc Paysager d'activités de Landacres et l'association PALME fêteront leur 15 ans, manifestation à laquelle toutes les entreprises implantées sur le Parc sont invitées à s'associer.

L'histoire de Landacres et de PALME (fondée à l'époque par Jean-Marie François, ancien maire d'Outreau) sont intimement liées puisque le parc d'activités bouloonnais a été le

premier certifié PALME (plan d'actions labellisées pour la maîtrise de l'environnement) et que l'association s'est beaucoup appuyée sur la réussite de Landacres pour la promotion de ses actions.

Le but principal est de marquer l'évolution de la préoccupation environnementale des entreprises et de mettre en avant l'homme au sein de la société.



En préambule à cette manifestation, les entreprises implantées sur le Parc ont la possibilité de mettre en avant leur production par le biais d'une exposition qui sera réalisée à l'Hôtel Communautaire durant le mois précédant la manifestation. A cet effet, nous vous avons sollicités afin de préparer les éléments, reflets de votre production, qui pourraient contribuer cette exposition.

Programme du jeudi 16 mai 2013

- **14h00 :**
Accueil des participants à la CAB
- **14h30 - 15h00 :**
Ouverture – M. le Président de la CAB et M. le Président de PALME
- **15h00 - 16h00 :**
Débat : Incitation à la réflexion sur l'actualité économique et sociale
- **16h00 - 17h00 :**
Ateliers participatifs, ludiques et conviviaux autour des thèmes :
 - L'Homme au cœur de nos développements.
 - Développement des réseaux sociaux dans nos métiers et dans nos vies.
 - Quelles doivent être les valeurs d'une association comme PALME ?
- **17h00 - 17h30 :**
Restitution des engagements
- **18h30 - 19h30 :**
Visite libre du domaine de Nausicaa
- **19h30 - 20h15 :**
Remise de prix-reconnaissance (à Nausicaa) décernés à des personnalités qui ont contribué aux actions de Palme, du Parc de Landacres, au développement durable des parcs d'activités.
- **20h15 - 21h00 :**
Apéritif et Allocation de personnalités (avec animation)
- **21h00 - 23h30 :**
Soirée gala au Lagon tropical

Programme du vendredi 17 mai 2013

- **04h30 - 06h30 :**
visite exceptionnelle de la Halle à marée et de la Crique en coordination avec la CCI Côte d'Opale-Port de Boulogne-sur-Mer
- **06h30 - 07h00 :**
Petit-déjeuner
- **08h00 - 09h30 :**
Découverte du port et du parc d'activités « HQE » Développé par la CCI Côte d'Opale-Port de Boulogne-sur-Mer
- **10h00 - 13h00 :**
Découverte du parc paysager d'activités de Landacres (Station de traitement des eaux, bassin de gestion des eaux pluviales, aménagements paysagers, toiture végétalisée....)
- Visite des activités d'entreprises du Parc d'activités
- **13h00 - 14h30 :**
Collation et résultats du concours photo (hall de l'atelier relais communautaire)

